

**5**

## **Cluse - Roseraie**

### **Zone 30 Voisins**

#### **Contexte**

Les zones 30 au sud du boulevard du Pont d'Arve ont été mises en place.

La zone 30 au nord du boulevard du Pont d'Arve a été reportée.

Pour des raisons de cohérence, il est demandé que l'ensemble du quartier (sauf axes principaux) soit mis en zone 30; il est en effet illogique que la rue de Carouge connaisse deux régimes : le 30 et le 50 km/h.

Peu de mesures sont nécessaires pour concrétiser la zone 30, sauf pour le bas de la rue Micheli-du-Crest qui est dangereux.

#### **Illustration**



#### **Réalisés**

Les zones 30 au sud du boulevard du Pont-d'Arve ont été mises en place après concertation avec les habitants, suite à la suppression initiale des passages piétons.

Les rues Leschot et des Sources sont des zones de rencontre. Le haut de la rue Vignier est en zone piétonne

#### **A faire**

**Mesures pour l'extension de la zone 30 :**

- 1.** Modération du bas de la rue Micheli-du-Crest
- 2.** Supprimer le feu tricolore entre Leschot et Vignier qui date du temps du tourné à gauche sur la rue Vignier